

HUG - Déclassement ne touchant que des femmes à la Direction des finances : après les pertes salariales, les représailles !

En janvier dernier, les secrétaires de la Direction des finances des HUG dénonçaient publiquement un déclassement salarial qui ne touchait curieusement que les femmes du service. Depuis lors, les HUG persistent à nier la perte salariale et refusent de procéder à une évaluation du poste comme le demandent les secrétaires selon les dispositions pourtant prévues par la loi. Pire, ils ont convoqué la déléguée syndicale à un entretien de service susceptible de déboucher sur une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Explications.

Rappel des faits

Sans consultation des employées concernées, une réorganisation du service a d'un coup été annoncée par la hiérarchie de la Direction des finances. Curieusement cette réorganisation ne touche que des femmes qui, sous prétexte d'être intégrées dans un prétendu « pool » de secrétariat, se retrouvent en fait toutes déclassées par rapport aux fonctions qu'elles occupaient jusqu'ici et dont, dans les faits, elles continuent d'assumer toutes les tâches. Soutenues par leur syndicat, les secrétaires ont d'abord cherché à dialoguer avec leur employeur mais face au refus de ce dernier, elles ont dénoncé publiquement la situation.

Pertes salariales

Les HUG prétendent que les secrétaires ne subissent aucune baisse de salaire avec cette réorganisation. Or, les pertes salariales sont énormes et se montent au total à près de fr. 200'000.- jusqu'à la fin de leur carrière (voir annexe). Ces pertes auront également des répercussions importantes sur leur retraite.

Refus de procéder à une évaluation de leur poste de travail

Considérant ne plus être colloquées dans la bonne classe de fonction, les secrétaires ont chacune déposé auprès de la Direction des HUG un courrier formel dans lequel elles lui demandent de solliciter le Service d'Evaluation des Fonctions de l'Etat (SEF) afin que celui-ci puisse pratiquer l'évaluation du poste occupé. Cette demande découle des dispositions légales prévues pour toute la Fonction Publique, à savoir qu'une personne qui ne s'estime pas mise dans la bonne classe de fonction a le droit d'en demander l'évaluation par le SEF. Pourtant, les HUG ont répondu par une fin de non-recevoir et refusent ainsi d'accéder à ces demandes découlant de l'application de la loi.

Représailles

Non contents de refuser le dialogue et de bafouer les droits des secrétaires, les HUG vont encore plus loin en convoquant à un entretien de service susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement la déléguée syndicale qui s'est exprimée au micro d'un journaliste lors d'une des conférences de presse de janvier. En agissant ainsi les HUG envisagent donc de sanctionner une salariée qui représente ses collègues et défend leurs conditions de travail dans le cadre d'une action syndicale. Du jamais vu.

Soutiens politiques

Lors de la conférence de presse de ce mardi 29 mars, plusieurs femmes du monde politique sont venues apporter leur soutien aux secrétaires. Il s'agit de Marjorie DE CHASTONAY des Vert-e-x-s, Xhevrie OSMANI du PS, Charlotte MEIERHOFER et Stéphanie PREZIOSO d'Ensemble à Gauche. Elles se sont dites particulièrement choquées par l'attitude des HUG à l'égard de ces femmes.

Et maintenant ?

Les secrétaires restent soudées et ne comptent pas se laisser faire. Elles demandent l'annulation de leur rétrogradation, l'annulation de l'entretien de service de leur déléguée syndicale et l'ouverture de négociations entre leur syndicat et les HUG afin de trouver une solution constructive à ce conflit.

Genève, le 29 mars 2022

Pour tout renseignement : David Andenmatten, Secrétaire syndical d'Avenir Syndical – 076 615 50 68